



COORDINATION GÉNÉRALE
RASSEMBLEMENT UNITAIRE

MÉMORANDUM

DU 26 JUILLET 2025

**Les Centrafricains exigent la fin de
l'ingérence du pouvoir du Tchad
dans les affaires intérieures de leur
pays, la République Centrafricaine**

À l'occasion de la manifestation de ce jour organisée par le RASSEMBLEMENT UNITAIRE, les participants, Citoyens Centrafricains et amis sincères du Peuple centrafricain, entendent délivrer un message fort aux autorités et gouvernants de la République sœur du Tchad. C'est l'objet du présent *Mémoire*, lequel exposera successivement : (1) les principes qui, à leurs yeux, sont le socle indispensable de relations harmonieuses entre les Peuples et les pays ; (2) les faits justifiant la manifestation de ce jour ; (3) nos exigences de citoyens Centrafricains.

▪ I- LES PRINCIPES

- 1. Le Peuple Centrafricain considère le Peuple Tchadien comme un Peuple frère et hospitalier, et considère nos deux pays, la République Centrafricaine et la République du Tchad, comme unis par un indéfectible lien de fraternité et de solidarité. Le Peuple centrafricain cultive la même considération pour tous les autres Peuples et pays voisins, ainsi que pour les autres Peuples et pays d'Afrique.**
- 2. La République Centrafricaine, comme tous les pays du monde est un État indépendant et souverain ; ceci a pour conséquences :**
 - a) Que notre pays se doit de respecter et de faire respecter les principes du droit international relatifs aux relations amicales entre les Peuples, dont les principes d'intégrité territoriale des États, d'autodétermination des Peuples et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États ;**
 - b) Que la terre de Centrafrique appartient aux Centrafricains ;**
 - c) Que tout pouvoir et toute autorité dans leur pays reviennent aux Centrafricains et à eux seuls ;**

- d) *Que ce pouvoir et cette autorité ne peuvent être exercés en terre centrafricaine que par les Centrafricains eux-mêmes ou en leur nom, par des autorités qui les représentent légitimement.*
3. *Le premier fondement essentiel de toute relation harmonieuse entre le Peuple centrafricain et les autres Peuples est le respect de sa dignité, et donc et avant tout le respect de l'indépendance et de la souveraineté de la République Centrafricaine dans le sens précisé au point 2.*
4. *De la même manière que le Peuple centrafricain interdit à celles et ceux qui le représentent de s'ingérer dans les affaires intérieures des autres pays, il condamne et dénonce toute ingérence étrangère, quelle qu'elle soit ;*
5. *Le Peuple centrafricain a, comme tout Peuple, le droit le plus strict, inaliénable et imprescriptible, d'agir pour recouvrer sa pleine souveraineté et considère comme le devoir le plus absolu de ses dirigeants d'œuvrer en ce sens.*

▪ II- LES FAITS

1. **Faits immédiats.** Les faits immédiats, justification du présent Mémoire, sont consécutifs au récent document appelé « Accord de paix de Ndjaména » conclu pour la République Centrafricaine.

En effet, le Gouvernement du Tchad a, sans y être invité, pris l'initiative de l'élaboration dudit accord, et en a imposé la signature au gouvernement de la RCA et à deux étrangers, chefs de guerre criminels recherchés par la justice internationale pénale.

De plus, le gouvernement du Tchad s'est permis :

- De faire entrer sur le territoire centrafricain des éléments en armes, chargés notamment de la protection des deux criminels en question, et ceci sans autorisation préalable du gouvernement ni de l'Assemblée Nationale qui est la représentation du Peuple centrafricain ;
- D'imposer la nomination de criminels étrangers aux plus hautes fonctions de notre État ;
- De mener, sans mandat, une campagne dans les organisations internationales au profit de cet inacceptable accord et de son tout aussi inacceptable leadership.

Ces faits sont aggravés par la circonstance que, dans le même temps le Tchad retient en détention les chefs de guerre qui sont de nationalité centrafricaine, tel que le Général KOUNTAMADJI Martin alias Abdoulaye

MISKINE, et qu'à Bangui les chefs de guerre centrafricains sont arrêtés, jugés et condamnés, emprisonnés ou assassinés.

2. Répétition de l'histoire. Les faits décrits ci-dessus ne sont pas isolés. L'ingérence du pouvoir tchadien a pris des formes variées dans le temps, bénéficiant, il est vrai de la complicité et de la couverture de certains fils du pays :

- Participation de militaires tchadiens à des coups d'État en RCA ;
- Changement forcé des institutions centrafricaines (Président, Gouvernement et Parlement obligés de démissionner) ;
- Soutien militaire à des rébellions en RCA ;
- Contrôle du territoire centrafricain via des groupes armés activés à partir de Ndjaména et commandés par des Tchadiens (cas actuel de Bobo SEMBÉ, frère de sang de Baba LADÉ, actuellement Directeur adjoint de la police nationale du Tchad et qui a lui-même sévi au sein de la rébellion en RCA) ou commandés par des étrangers ayant résidence au Tchad et bénéficiant des largesses de son gouvernement (cas actuel de Ali DARASSA, chef rebelle en RCA d'origine nigérienne) ;
- Vellétés de contrôle du pouvoir centrafricain via son contingent au sein des forces internationales en RCA.

3. Extension des pratiques. Ces pratiques ne sont pas le fait du Tchad seul. Elles sont devenues le mode ordinaire du rapport qu'entretennent certaines Nations, dont malheureusement des Nations africaines, avec la République Centrafricaine. Tel a été le cas par le passé avec la France, et tel est le cas aujourd'hui avec le Rwanda et avec la Russie via le Groupe Wagner.

4. Conséquences. Il y a d'abord les conséquences de ces ingérences étrangères successives pour le Peuple centrafricain. Le moins que l'on puisse dire est qu'elles ont grandement contribué à faire le malheur vécu par les Centrafricains : morts provoquées par les rébellions et par les mercenaires étrangers ; misère des personnes et sous-développement du pays provoqués par la gouvernance nationale et entretenus par la prédation étrangère ; dépossession des Centrafricains de leur terre, de leurs ressources et de leurs affaires, au point d'être comme des étrangers dans leur propre pays.

L'expérience enseigne aussi que ces pratiques ne vont pas sans conséquences négatives dans les relations extérieures de notre pays. Elles peuvent à nouveau provoquer la colère générale de la population, comme cela a été le cas en 2014 déjà avec le Tchad, qui a été obligée de retirer ses troupes et ses ressortissants du territoire centrafricain en

avril de cette année-là. L'expérience enseigne également que ces pratiques sont de nature à compromettre la confiance entre les peuples sur le long terme, et à générer de part et d'autre de la xénophobie, ce qui n'est jamais souhaitable, surtout entre deux Peuples aussi liés par l'histoire et la géographie que le sont les Peuples centrafricain et tchadien.

▪ **III- NOTRE EXIGENCE**

- 1. *Le Peuple centrafricain n'aspire qu'à vivre en paix, dans le respect mutuel et dans la concorde avec tous les Peuples, spécialement avec les Peuples des pays-frères voisins et africains ;***
- 2. *La première condition pour qu'il en soit ainsi est que le Peuple centrafricain puisse vivre en paix sur son territoire, en pleine possession de ses ressources et en pleine maîtrise de son destin.***
- 3. *C'est pourquoi nous exigeons du pouvoir Tchadien actuel, ainsi que des gouvernements des autres pays, de faire cesser les pratiques d'ingérence ci-dessus rapportées et de s'engager à ne pas les répéter dans l'avenir.***

Fait à Paris le 26 juillet 2025

Pour le Peuple Centrafricain et avec lui !

Pour le Rassemblement Unitaire



Le Coordinateur Général

Pr Jean-François AKANDJI-KOMBÉ

rassemblementunitaire@gmail.com

Adhèrent au présent Mémoire les personnes, notamment participants à la manifestation du 26 juillet 2025, dont les noms et signatures suivent.

– VOIR PAGES SUIVANTES –